



Licenciement pour faute grave refus modif conditions travail

Par **marie**, le **08/11/2010** à **11:41**

Bonjour,

j'ai travaillé pendant 23 ans au sein d'une meme société.

J'ai eu un pb de santé qui a fait que j'ai été reconnu inapte à mon travail. J'ai été reclassé à un poste pendant 4 mois, puis à un autre poste pendant 9 mois jusqu'à ce que l'employeur décide de modifier mon travail. Suite à une réorganisation nationale du groupe, mon travail ne va plus exister tel que je le fais et on m'oblige à prendre 2 autres postes . Selon moi, un des deux postes n'a rien à voir avec ma fonction actuelle et le second est un poste un peu équivalent à celui que je tenais mais amputé des taches valorisantes et donc très simplifié, actuellement tenu par des interimaire

suite à mon refus, j'ai eu une mise à pied disciplinaire de 3 jours et dès mon retour à la société, mise à pied à titre conservatoire et licenciement pour faute grave suite à acte d'insubordination. L'insubordination c'est le refus de prendre les postes.

Je n'ai jamais eu d'avertissement au cours de ces 23 années, je conteste devant les prud'hommes.

Quelqu'un a t'il eu le meme problème, que me conseillez-vous ?

Merci pour vos réponses